

## COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE ?

L'inscription doit se faire dès votre arrivée dans l'arrondissement, ou lorsque votre enfant est en âge d'être scolarisé. Elle s'effectue à l'Espace Familles de la Mairie du 19<sup>e</sup>.

### L'inscription par l'Espace Famille peut se faire :

- Sur internet, via le service numérique dédié : [mairie19.paris.fr](http://mairie19.paris.fr), rubrique « Éducation », puis « Inscription scolaire ».
- Sur rendez-vous, au sein de l'Espace Familles. Les rendez-vous peuvent être pris :
  - Sur le site internet de la mairie d'arrondissement : [mairie19.paris.fr](http://mairie19.paris.fr), rubrique « Éducation », puis « Inscription scolaire ».
  - Par téléphone, au 01.44.52.29.19.

**Pour procéder à l'inscription scolaire par l'Espace Familles (sur internet ou au sein du service sur rendez-vous), merci de vous munir de toutes les photocopies des documents suivants :**

### Situation de la Famille :

- Copie de la pièce d'identité du responsable, détenteur de l'autorité parentale, effectuant la demande.
- Copie du livret de famille (page parents et enfant à inscrire) ou copie intégrale de l'acte de naissance.
- Jugement de divorce ou tout justificatif de procédure de séparation en cours qui établit les conditions d'exercice de l'autorité parentale de votre enfant et qui fait état du lieu de résidence de votre enfant (ou du principe de garde alternée).

### Justificatif d'adresse :

- **Pour les locataires :** Quittance de loyer des bailleurs sociaux OU facture de consommation de moins de 3 mois du fournisseur d'énergie OU échéancier du fournisseur d'énergie en cours OU le dernier avis d'imposition sur le revenu.  
*Vous venez d'emménager ou allez déménager :* attestation d'assurance habitation en cours de validité ET attestation du bailleur (précisant la date d'entrée dans les lieux).
- **Pour les propriétaires :** facture de consommation de moins de 3 mois du fournisseur d'énergie OU échéancier du fournisseur d'énergie en cours OU le dernier avis d'imposition sur le revenu.  
*Vous venez d'emménager ou allez déménager :* attestation d'assurance habitation en cours de validité ET attestation notariée d'acquisition du logement.
- **Pour les personnes en centre d'hébergement ou à l'hôtel :** Attestation de moins de 1 mois du centre d'hébergement ou de l'hôtel mentionnant la date d'arrivée dans la structure.
- **Pour les personnes hébergées chez une tierce personne :**
  - L'attestation d'hébergement précisant les coordonnées du ou des responsable(s) et de l'enfant hébergés datée de moins d'1 mois.
  - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
  - Un justificatif de domicile de moins 3 mois (voir la liste des justificatifs ci-dessus selon la situation) concernant l'hébergeant.
  - Un document administratif de moins de 3 mois au nom de l'hébergé portant l'adresse du domicile de l'hébergeant (CAF, attestation de sécurité sociale...).

**Vaccins :** Le carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires OU les certificats de vaccinations OU un certificat de contre-indication.

**Si l'enfant est ou a déjà été scolarisé :** Le certificat de radiation de l'école précédente indiquant la date d'effet de la radiation.

L'Espace Familles enregistre la demande et indique l'adresse de l'école où l'enfant devra être scolarisé puis il établit et remet aux parents un certificat d'inscription sur lequel figure l'école de secteur.

Vous devrez ensuite vous présenter à la direction de l'école de votre secteur pour finaliser l'inscription de votre enfant.